

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute-Garonne

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAPEYROUSE-FOSSAT  
SEANCE du 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 13 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric BRESSAND

Nombre de membres					Date
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Convocation
23	12	16	5	21	09/11/2023

**Présents** : Mesdames Messieurs BRESSAND - ALAUX - DESCAMPS - DOUSSAT - ECHERBAULT (arrivé à 19H09) - GOIGOUX - GRANZIERA - JIMBERGUES DIETRICH - MILLERAND - RAMOND A - SEBASTIANELLI - SPITZ - VASSAL - VINTILLAS - ZANCHETTA - ZORZI

**Procurations** : Mme GONZALEZ à M. BRESSAND, Mme FONS à Mme ALAUX, Mme GOTTI à Mme DOUSSAT, M. VACARESSSE à M. ECHERBAULT, Mme ROUBERT à Mme SPITZ

**Absents** : Mmes RAMOND E - ROUJAS

**Secrétaire de séance** : Mme ALAUX

**Objet** : Subvention d'investissement de la commune de LAPEYROUSE-FOSSAT à la commune de CASTELMAUROU pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du futur collège sur la commune de CASTELMAUROU

Monsieur Bressand informe le conseil municipal que la commune de Castelmaurou a candidaté en 2021 pour accueillir un collège sur son territoire avec le soutien de la commune de Lapeyrouse-Fossat puisque l'implantation du collège est en limite de notre commune.

Lors de sa séance du 07/07/2022, l'assemblée départementale a retenu la commune de Castelmaurou comme lieu d'implantation d'un nouveau collège dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement 2025/2027.

La commune de Lapeyrouse-Fossat souhaite s'associer au projet en participant financièrement aux acquisitions foncières nécessaires à la construction du nouveau collège, eu égard à l'intérêt public communal et à la proximité immédiate d'un tel équipement scolaire que les élèves de la commune seront, en principe, amenés à fréquenter compte tenu de sa localisation. Cette participation sera versée à la commune de Castelmaurou sous la forme d'une subvention d'investissement.

Les dépenses d'investissement engagées par la commune de Castelmaurou correspondent au montant des biens immobiliers, aux frais d'actes et aux frais de géomètre, elles s'élèvent à **1 324 406 €**.

Monsieur Bressand propose de donner une subvention à la commune de Castelmaurou de **39.86 %** du montant des dépenses d'investissement engagées par la commune de Castelmaurou, correspondant au prorata de la population totale Insee au 1er janvier 2023 des deux communes, soit **527 908 €**.

Une convention sera signée entre les deux communes pour établir les conditions de versement de cette aide.

La commune de Castelmaurou a approuvé cette convention par délibération en date du 19/10/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'investissement de 527 908€ à la commune de Castelmaurou pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du futur collège sur Castelmaurou,
- **APPROUVE** la convention ci-jointe,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer cette convention

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La secrétaire de séance,  
Marie-Christine ALAUX

A LAPEYROUSE-FOSSAT, le 14 novembre 2023

Le Maire,  
Corinne GONZALEZ





REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2023

Application agréée E-legalite.com